

Voici le projet d'allocations familiales à Bruxelles

■ Un projet d'allocations familiales à Bruxelles est sur la table. Mais pas encore d'unanimité.

■ Ce modèle prône un montant de base allant de 140 à 160 euros par enfant selon l'âge.

La crise politique s'éloigne dans le rétroviseur du gouvernement bruxellois. Le CDH est toujours à bord et les discussions doivent reprendre incessamment au sujet des allocations familiales. Car contrairement à la Wallonie et à la Flandre, la Région bruxelloise n'est pas encore parvenue à fixer un modèle pour cette branche de la Sécu qui sera régionalisée dès janvier 2019.

Depuis la crise, un certain flou entoure l'état des négociations, qui voient s'affronter deux visions. Un modèle porté par le PS, le SPA et Défi s'oppose à la vision CDH plus proche de celle adoptée par la Flandre et la Wallonie. La charpente du futur dispositif et son impact budgétaire sont pourtant sur la table. "La Libre" est en mesure d'en faire le détail. Précision importante: ce modèle doit encore être négocié et faire l'objet d'un accord, ce qui n'est pas forcément évident (lire dessous). Alors que les deux autres Régions ont opté pour un système qui ne viserait que les enfants à naître, tous les enfants bruxellois basculeraient en même temps dans ce nouveau modèle. Le voici.

1 Plusieurs montants de base

Dans le modèle actuel, le montant de base est fixé à 92, 170 et 254 euros pour les premier, deuxième et troisième enfants. Pour la plupart des enfants, le montant de base serait désormais fixé à 140 euros par enfant de 0 à 11 ans et de 150 euros par enfant de 12 à 24 ans (voir tableaux). Cinq ans après l'entrée en vigueur de la réforme, ces montants monteraient respectivement à 150, 160 euros et à

170 euros pour les 18-24 ans inscrits dans le secondaire. Un autre montant de base de 125 euros est établi pour les enfants uniques dont le revenu familial dépasse les 31 000 euros bruts par an. Montant qui passerait à 150 euros en 2024.

A noter que les familles qui seraient éventuellement pénalisées par le nouveau système bénéficieraient d'une compensation permettant de maintenir leurs allocations au niveau actuel jusqu'à ce que le système leur soit à nouveau favorable. La réforme favorise en effet les familles de 1 et 2 enfants. L'enfant unique né avant l'entrée en vigueur de la réforme percevrait par exemple sensiblement plus qu'en Wallonie (125 euros pour 92 actuellement). A terme, les familles de trois enfants et plus percevraient cependant moins que dans le système actuel. "Certes, mais elles auront perçu plus durant la période où elles avaient 1 et 2 enfants", rectifie un promoteur du projet.

2 Des suppléments sociaux basés sur les revenus

L'ancien système prévoyait des suppléments sociaux liés au statut des parents (chômeurs, etc.). Le nouveau les attache à deux tranches de revenus – moins de 31 000 euros; entre 31 000 et 45 000 euros. Les suppléments sociaux iraient croissant selon l'âge des enfants (voir tableaux). A partir de 2024, soit au moment où les montants de base seraient augmentés, ces suppléments sociaux diminueraient de 10 euros. A noter, le modèle bruxellois prévoirait un petit supplément pour les familles monoparentales nombreuses (20 euros à partir du troisième enfant).

3 Plus adapté aux réalités sociales bruxelloises ?

Les défenseurs du projet y voient de nombreux avantages dont le respect de la volonté de supprimer les fortes différences prévues par l'ancien système selon le rang de l'enfant. Pour eux, collant à une réalité bruxelloise marquée par un grand nombre de familles pauvres, ce modèle offre une meilleure distribution des moyens. Ce système améliorerait la situation de 70 % des familles bruxelloises. Il n'introduit par ailleurs pas de discrimination entre enfants existants et enfants à naître, contrairement à la Wallonie et à la Flandre, avec un gain très net pour les enfants uniques par rapport au système actuel. La tranche de revenus allant de 31 000 à 45 000 euros bruts annuels est synonyme de soutien aux classes moyennes et les étudiants du supérieur sont clairement bénéficiaires, assure-t-on encore au gouvernement bruxellois.

4 Un effort budgétaire qui s'annulerait en 10 ans

S'il est retenu, ce système coûterait davantage que le système actuel en raison du maintien des droits acquis. Mais ce surcoût (évalué à 24 millions d'euros la première année) irait en diminuant jusqu'à s'annuler après une dizaine d'années. Cet effort budgétaire est jugé parfaitement surmontable. Mieux, dit-on, ce modèle serait moins cher qu'un système wallon appliqué à Bruxelles. Ce dernier, en vitesse de croisière, coûterait jusqu'à 54 millions de plus par an, selon une estimation obtenue à bonne source.

Mathieu Colleyn

PROJET DE MODÈLE BRUXELLOIS (POUR TOUS LES ENFANTS, DE 2019 À 2024)



TYPE DE MONTANT	ÂGE/STATUT/REVENUS	1 ^{er} ENFANT	2 ^e ENFANT	3 ^e ENFANT ET LES SUIVANTS
ENFANT UNIQUE SI REVENUS > 31 000 €	0-24 ans	125 €	-	-
TOUS, Y COMPRIS L'ENFANT UNIQUE, SI REVENUS < 31 000 €	0-11 ans	140 €	140 €	140 €
	12-17 ans	150 €	150 €	150 €
	18-24 ans si étudiant en secondaire ou demandeur d'emploi	150 €	150 €	150 €
	18-24 ans si étudiant dans le supérieur	160 €	160 €	160 €
SUPPLÉMENTS LIÉS AUX REVENUS < 31 000 €	0-11 ans	40 €	70 €	110 €
	12-17 ans	50 €	80 €	120 €
	18-24 ans si étudiant en secondaire ou demandeur d'emploi	50 €	80 €	120 €
SUPPLÉMENTS LIÉS AUX REVENUS ENTRE 31 000 ET 45 000 €	0-11 ans	-	25 €	72 €
	12-17 ans	-	25 €	72 €
	18-24 ans si étudiant en secondaire ou demandeur d'emploi	-	25 €	72 €

MODÈLE WALLON (POUR LES ENFANTS À NAÎTRE)



TYPE DE MONTANT	ÂGE/STATUT/REVENUS	1 ^{er} ENFANT	2 ^e ENFANT	3 ^e ENFANT ET LES SUIVANTS
TAUX DE BASE POUR TOUS	0-18 ans	155 €	155 €	155 €
	18-24 ans	165 €	165 €	165 €
SUPPLÉMENTS LIÉS AUX REVENUS	< 30 000 €	+55 € (65 € si invalide)	+55 € (65 € si invalide)	+55 € (65 € si invalide)
	Entre 30 000 et 50 000 €	+25 €	+25 €	+25 €
SUPPLÉMENTS FAMILLES NOMBREUSES	< 30 000 €	-	-	+35 €
	Entre 30 000 et 50 000 €	-	-	+20 €

MODÈLE FLAMAND (POUR LES ENFANTS À NAÎTRE)



TYPE DE MONTANT	ÂGE/STATUT/REVENUS	1 ^{er} ENFANT	2 ^e ENFANT	3 ^e ENFANT ET LES SUIVANTS
TAUX DE BASE POUR TOUS	Tous	160 €	160 €	160 €
SUPPLÉMENTS LIÉS AUX REVENUS	< 30 144 €	+50 €	+50 €	+80 €
	Entre 30 144 et 60 000 €	-	-	+60 €

L'état de la négociation

La majorité bruxelloise divisée en deux camps

Déjà en retard par rapport aux autres régions, la majorité PS, Défi, CDH, Open VLD, SP.A, CD&V au pouvoir dans la capitale depuis 2014 n'est pas encore parvenue à accorder ses violons. Selon certaines indiscretions, il est même probable qu'un accord n'intervienne pas d'ici la fin de la législature. Pareil scénario maintiendrait le système actuel, hérité du fédéral, au-delà des élections de mai ou juin 2019.

Le modèle tel que décrit ici est déjà le fruit d'une forme de compromis. Les négociations, âpres, entre partenaires ont été interrompues par l'appel à un changement de majorité lancé le 19 juin par le président du CDH, Benoît Lutgen. Jusque-là, deux visions se sont affrontées : celle, plutôt socialiste, visant un montant de base moins élevé avec des suppléments sociaux importants à la vision plutôt CDH préférant un montant de

base proche de ceux de Wallonie et de Flandre. Pour les humanistes, il faut viser le "*plus haut montant de base finançable*", soit 150 euros environ. Le CDH s'oppose par ailleurs au basculement généralisé des familles, préférant un système progressif appliqué, comme en Flandre et en Wallonie, aux enfants à naître à partir du 1^{er} janvier 2019. Bianca De Baets, secrétaire d'Etat CD&V a elle aussi plaidé en ce sens mercredi sur BX1. Pour elle comme pour le CDH, il faut s'en tenir à l'accord du gouvernement qui prévoit que le système bruxellois ne s'éloigne pas trop des autres. Or le "grand basculement" en une fois de toutes les familles, soutenu par les socialistes et Défi, marque une rupture très importante avec le choix des deux autres régions. Le CDH a par ailleurs quelques doutes sur le financement d'un modèle trop généreux dans ses premières années.

Côté Open VLD, d'aucuns s'interrogent. Le ministre Guy Vanhengel semble plutôt enclin à suivre ses partenaires Défi et PS/SP.A mais Els Ampe, cheffe de groupe au Parlement bruxellois, a paru, sur RTL-TVI ce dimanche, se distancier de cette ébauche de consensus.